



Livret de l'étudiant.e 2018-2019

NIVEAU MASTER 2
MENTION : DROIT PUBLIC
Parcours Droits de l'homme

Version provisoire

Livret voté à la CFVU ~~du 11-12-2018~~ de septembre 2018

UFR de Droit et sciences politiques
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



www.ufr-dsp.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre
UFR DSP**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	6
MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR	7
SERVICES NUMERIQUES	8
EMAIL UNIVERSITAIRE	8
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	8
CALENDRIER UFR DSP 2018-2019	9
MAQUETTE MASTER 2 DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT DE L'HOMME SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	10
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS MASTER 2 DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT DE L'HOMME SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	12
M2 – SEMESTRE 1	12
UE FONDAMENTALE	12
UE COMPLEMENTAIRE	13
M2 – SEMESTRE 2	14
SEMINAIRES DISCIPLINAIRES	14
SEMINAIRES THEMATIQUES	16
SEMINAIRE DE RECHERCHE	19
MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME	20
MODULES TRANSVERSAUX	20
LANGUES VIVANTES	20
BONUS AUX DIPLOMES	20
STAGES	21
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	22
MODALITES GENERALES	22
MODALITES SPECIFIQUES	22
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	22
DELIVRANCE DU DIPLOME	22
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	23
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	27

AVANT - PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de Justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Directrice : Isabelle BOUCOBZA, Professeure
Directrice adjointe : Tatiana GRÜNDLER, Maître de conférences

Objectifs :

Le master « Droits de l'Homme » vise à approfondir les connaissances et les réflexions pratiques et théoriques dans le domaine des droits de l'Homme. Celui-ci est devenu de plus en plus complexe et évolutif en raison des transformations économiques, sociales et technologiques (impact des nouvelles technologies, variations des politiques publiques, évolution des relations internationales, augmentation du contentieux notamment en matière de droit des étrangers). Les droits de l'Homme constituent également un thème transversal à de nombreuses branches du droit. Dans cette perspective, les enseignements font une part équivalente au droit interne et au droit international, au droit public et au droit privé. Ils offrent un tronc commun de connaissances et d'analyses aussi bien dans une perspective pratique (parcours professionnel) que théorique (parcours recherche). Ces deux parcours peuvent s'effectuer pendant un semestre à l'étranger, notamment à l'Université d'Ottawa ainsi qu'à l'Université de Medellin en Colombie (pour ces parcours, il est impératif de contacter la Directrice de la formation dès le mois de mars).

Débouchés :

Enseignement et recherche (la formation s'appuie sur le CTAD -équipe CREDOF-centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux)

Magistrature et barreau

Secteur associatif institutionnel et ONG

Fonction publique

Conditions d'accès :

Etre titulaire du M1, d'un M1 équivalent ou d'un diplôme admis par la commission d'équivalence de l'Université. Sélection sur dossier et entretien individuel.

Calendrier :

La sélection des candidats a lieu en juin. Les enseignements débutent en octobre et s'étendent jusqu'au mois de février au cours duquel ont lieu les examens écrits. En septembre, les étudiants soutiennent leur mémoire et passent l'épreuve d'exposé-discussion. Une seconde session est organisée en octobre.

Depuis septembre 2012, le Master participe au programme EUCLID (www.euclid.parisnanterre.fr), la clinique du droit à Nanterre : sur candidature, quelques étudiants ayant suivi un module de théorie critique du droit réaliseront les travaux pratiques de suivi d'un cas concret dans le cadre de la clinique.

En outre, tous les étudiants devront en outre suivre le séminaire général (40 h, 6 ECTS) consacré à la méthode des mémoires, de la recherche et de l'épreuve orale, à l'actualité savante et politique des droits de l'Homme et au contact avec la vie professionnelle.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- ~~en alternance.~~
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.
- ~~à distance.~~

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

UFR

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Formation

Secrétariat de la formation :

Olympia COQ-VEYSSI

@ : olympia.coq-veyssi@parisnanterre.fr

Bâtiment Simone Veil – Bureau 139 bis

Tél. :01-40-97-77-30

Responsables de la formation :

Isabelle BOUCOBZA

@ : iboucobza@parisnanterre.fr

Bâtiment Simone Veil – Bureau 408

Tatiana GRÜNDLER

@ : tatiana.grundler@parisnanterre.fr

Bâtiment Simone Veil – Bureau 238

Renseignements pratiques

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment Simone Veil, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment Simone Veil, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment Simone Veil, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suiio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

<p><u>Collège des professeurs</u></p> <p><u>ARCHAN Christophe</u> <u>BENLOLO CARABOT Myriam</u> <u>BOURASSIN-BACHMANN Manuella</u> <u>BOUSSARD Sabine</u> <u>CHAIGNEAU Aurore</u> <u>COHEN Antonin</u> <u>ROBINE David</u> <u>Le PILLOUER Arnaud</u> <u>WOLMARK Cyril</u> <u>THOUVENIN Jean-Marc</u> <u>ARCHAN Christophe</u> <u>BENLOLO CARABOT Myriam</u> <u>BOURASSIN-BACHMANN Manuella</u> <u>BOUSSARD Sabine</u> <u>LABORIER Pascale</u> <u>ROBINE David</u> <u>Le PILLOUER Arnaud</u> <u>WOLMARK Cyril</u> <u>THOUVENIN Jean-Marc</u></p>	<p><u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u></p> <p><u>BARTHE Denis</u> <u>BALLOT-LENA Aurélie</u> <u>BOUJEKA Augustin</u> <u>BORIES Clémentine</u> <u>GROSBON Sophie</u> <u>LANNEAU Régis</u> <u>MEYER Julie</u> <u>OMARJEE Ismael</u> <u>NICOLAS Valérie</u> <u>ROZEZ Sophie</u> <u>BALLOT-LENA Aurélie</u> <u>BOUJEKA Augustin</u> <u>BORIES Clémentine</u> <u>LANNEAU Régis</u> <u>MEYER Julie</u> <u>OMARJEE Ismael</u> <u>BARTHE Denis</u> <u>NICOLAS Valérie</u> <u>ROZEZ Sophie</u></p>
<p><u>Collège du personnel administratif</u></p> <p><u>CHALAYE Pierre</u> <u>JORRE Isabelle</u> <u>IBORRA Sylvie</u> <u>THOMAS Lydéric</u></p>	<p><u>Collège des usagers - étudiants</u></p> <p>LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrina (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)</p>
<p><u>Collège des personnalités extérieures</u></p> <p>DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC) MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris PELLETIER Marc, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières</p>	

Mis en forme : Anglais (États-Unis)

Mis en forme : Anglais (États-Unis)

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER UFR DSP 2018-2019

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p>Journée de Pré rentrée Entre le 3 et 7 septembre 2018</p> <p>Début des cours magistraux Lundi 10 septembre 2018</p> <p>Début des TD Lundi 17 septembre 2018</p> <p>Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p>Semaine de révision tutorée Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p>Semaine des partiels et dérogatoires Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p>Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p>Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p>Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p>	<p>Début des cours magistraux lundi 14 janvier 2019</p> <p>Début des TD lundi 21 janvier 2019</p> <p>Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p>semaine de révision tutorée Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p>Semaines des partiels et dérogatoires Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p>Vacances de printemps Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p>Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p>Jury session 1 Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p>semaine de révision tutorée intersession du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p>Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p>Jury session 2 Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p>
Jours fériés	
<ul style="list-style-type: none"> • Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 • Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 • Noël : Mardi 25 décembre 2018 • Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 • Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 • Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 • Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 • Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 • Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019

**MAQUETTE MASTER 2 DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT DE L'HOMME
SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2**

SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	COEF	ECTS
UE FONDAMENTALE <i>2 séminaires obligatoires</i>				3	12
-Théorie des droits fondamentaux (3JDH9001)	Cours	24h	Mme CHAMPEIL- DESPLATS Mme GIRARD	1.5	6
-Protection internationale des droits de l'homme (3JDH9002)	Cours	24h	Mme BENLOLO- CARABOT	1.5	6
UE COMPLEMENTAIRE <i>2 séminaires au choix</i>				3	12
-Contentieux européen des droits de l'homme (3JDH9005)	Cours	24h	Mme HENNETTE- VAUCHEZ	1	6
-Droit de la bioéthique (3JDH9004)	Cours	24h	Mme GRUNDLER Mme HENNETTE- VAUCHEZ	1	6
-Droit de l'asile et de l'immigration (3JDH9003)	Cours	24h	M. SLAMA	1	6
SEMINAIRE GENERAL				2.5	6
-Séminaire Général annuel (3JDH9006)	Séminaire	40h		1	6

SEMESTRE 2	Nature	Durée	Enseignant	COEF	ECTS
SEMINAIRES DISCIPLINAIRES <i>2 séminaires au choix</i>				2	9
-Protection constitutionnelle comparée des droits de l'homme (3JDH0003)	Séminaire	24h	Mme BOUCOBZA	1	4.5
-Administration et libertés (3JDH0004)	Séminaire	24h	Mme DOMENACH	1	4.5
-Procès pénal et libertés (3JDH0005)	Séminaire	24h	M.SIZAIRE	1	4.5
-Droit international humanitaire (3JDI0193)	Séminaire	24h	Mme EUDES	1	4.5
-EUCLID semestre 3 (3JDH0006)	Séminaire	12h	Equipe enseignante	1	4.5
SEMINAIRES THEMATIQUES <i>2 séminaires au choix</i>				2	9
-Travail et libertés (3JDH0009)	Séminaire	24h	M. WOLMARK	1	4.5
-Droit des sexualités (3JDH0008)	Séminaire	24h	M.BORRILLO	1	4.5
-Droit international pénal (3JDI0192)	Séminaire	24h	Mme CHAUMETTE	1	4.5
-EUCLID semestre 4 (3JDH0007)	Séminaire	24h	Equipe enseignante	1	4.5
-L'espace des organisations internationales (3JDPY461) ou	Séminaire	24h	Mme AKOKA	1	4.5
-Approches transnationales de la sécurité (3JDPY462) ou	Séminaire	24h	M. BONELLI	1	4.5
-Racismes et antiracismes(3JDH0011)	Séminaire	24h	M. HAJJAT	1	4.5
SEMINAIRE DE RECHERCHE <i>1 séminaire au choix</i>				0.5	3
-Lutte contre les discriminations (3JDH0013)	Séminaire	12h	Equipe enseignante	1	3
-Droit et genre (3JDH0014)	Séminaire	12h	Equipe enseignante	1	3
UE DE PROFESSIONNALISATION <i>1 séminaire au choix</i>				6	9
-MEMOIRE (3JDH0015)				1	9
-STAGE (3JDH0016)				1	9

**PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS MASTER 2 DROIT PUBLIC
PARCOURS DROIT DE L'HOMME SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2**

M2 – Semestre 1

UE Fondamentale

3JDH9001	Théorie des droits fondamentaux	Volume horaire 24h	Mme CHAMPEIL-DESPLATS Mme GIRARD
Ce cours propose, dans un premier temps, de réfléchir aux différents concepts et aux terminologies qui structurent le champ des droits et libertés. Est-il indifférent de se référer aux droits de l'homme, libertés publiques, droits fondamentaux ou ces différentes terminologies correspondent-elles à des engagements historiques, idéologiques, ou théoriques différenciés ? Dans un deuxième temps, ce cours envisage une réflexion appliquée à l'État de droit face à l'état d'exception dont une des mises en oeuvre contemporaines est l'état d'urgence. Nous y analyserons une sélection de discours tant juridiques que politiques et philosophiques qui s'y rapportent. Ce cours partagé entre deux enseignantes est construit sur une méthodologie commune et demande un effort de lecture et de réflexion sur des textes considérés comme des discours qu'il est important à chaque fois de situer.			
Modalités de contrôle			
Session 1	examen écrit de 3h		
Session 2	examen écrit de 3h		

3JDH9002	Protection internationale des droits de l'homme	Volume horaire 24h	Mme BENLOLO-CARABOT
Ce cours se donne pour objectif de former les étudiant-es au droit international des droits de l'homme, en attirant leur attention sur à la fois son histoire intellectuelle et politique et les grands paradigmes qui le structurent aujourd'hui (juridictionnalisation, constitutionnalisation), ainsi qu'en les invitant à réfléchir à son autorité et ses effets. L'ensemble de l'enseignement est conçu comme destiné à susciter l'analyse et la distanciation critique vis à vis de l'objet étudié. Chaque année, le cours comprend une analyse thématique (par ex. : les migrations dans le droit international et européen des droits de l'homme).			
Le cours a été conçu en étroite relation avec le cours de contentieux européen des droits de l'homme, qui en est le prolongement et le complément. Il repose comme celui-ci sur des lectures personnelles des étudiant-es ; ainsi chacun-e doit utiliser, exploiter et connaître un manuel de droit international et européen des droits de l'homme afin que les séances du cours soient des séances d'approfondissement.			
Un fascicule comprenant documents et articles sur lesquels le cours en séance prend appui est distribué en début de semestre. Il est attendu des étudiant-es un grand niveau de participation orale en séance ; l'enseignement est pensé sur un mode interactif qui nécessite la préparation et la participation active des étudiant-es.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Ce séminaire est évalué par une épreuve écrite de cinq heures destinée à évaluer la capacité des étudiant-es à argumenter de manière rigoureuse et détaillée.		
Session 2	Epreuve écrite de 5h, destinée à évaluer la capacité des étudiant-es à argumenter de manière rigoureuse et détaillée.		

UE Complémentaire

3JDH9005	Contentieux européen des droits de l'homme	Volume horaire 24h	Mme HENNETTE-VAUCHEZ
<p>Ce séminaire s'adresse plus particulièrement aux étudiant-es qui souhaitent acquérir de solides bases en droit européen des droits de l'homme.</p> <p>Ancré dans l'actualité (nombreux débats autour de la légitimité de la Cour européenne des droits de l'homme), le séminaire suit une approche originale, qui revient sur (i) l'histoire et la géopolitique du droit européen des droits de l'homme et (ii) le travail permanent de (re)définition de l'identité du droit européen des droits de l'homme (supranational, international, constitutionnel...), plus particulièrement analysé ici au prisme des débats, réformes et évolutions juridiques de l'office et du statut de la Cour européenne des droits de l'homme.</p> <p>A l'issue de cet enseignement, les étudiant-es disposent d'une très bonne maîtrise de ce pan aujourd'hui essentiel du droit des droits de l'homme qu'est le droit européen des droits de l'homme.</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	l'enseignement est évalué lors d'une épreuve orale d'une vingtaine de minutes en cours.		
Session 2	l'enseignement est évalué lors d'une épreuve orale d'une vingtaine de minutes en cours.		

3JDH9004	Droit de la bioéthique	Volume horaire 24h	Mme HENNETTE-VAUCHEZ Mme GRÜNDLER
<p>Très utile pour celles et ceux des étudiant-es qui souhaitent acquérir des connaissances et réflexes de problématisation relatifs à une thématique très contemporaine, cet enseignement donne lieu à un mode d'évaluation original, qui rencontre chaque année l'enthousiasme des participants : la remise écrite et la présentation orale d'un rapport d'experts relatif aux modifications souhaitables de la législation française de bioéthique.</p> <p>Cet enseignement qui porte sur le droit de la santé et de la bioéthique permet d'aborder une thématique plus large qui est celle des rapports entre droit, science et éthique. Le cours s'organise autour de séances thématiques consacrées à certains des « grands enjeux » dans le champ de la bioéthique (procréation assistée, fin de vie, prélèvement d'organes...) que complètent d'autres séances consacrées aux concepts centraux du droit de la bioéthique (consentement...) ainsi qu'aux défis contemporains (« tourisme » biomédical). Il est attendu des étudiant-es un travail personnel de familiarisation avec les grandes lois et conventions internationales de bioéthique. Des lectures approfondies seront demandées aux étudiant-es destinées à être commentées et discutées en séance.</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	Il est demandé aux étudiant-es de rédiger un rapport d'experts sur les modifications à apporter à la législation bioéthique nationale. Ce rapport fait l'objet d'une remise et d'une présentation orale.		
Session 2	Oral		

3JDH9003	Droit de l'asile et de l'immigration	Volume horaire 24h	M. SLAMA
<p>Le droit des étrangers et de l'asile est une matière en perpétuelle évolution. Elle obéit néanmoins à un certain nombre de constantes en étant tiraillée entre le droit et la politique, entre les exigences du respect des droits de l'homme et les tentations souverainistes et protectionnistes des Etats. C'est aussi une matière qui relève de plus en plus de règles et jurisprudences internationales et européennes, particulièrement celles de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme. En droit interne, ce droit a longtemps été caractérisé par une situation « d'infra droit », dépendant essentiellement des circulaires et pratiques administratives avec un contrôle juridictionnel quasi-inexistant. Toutefois depuis le début des années 1980 les interventions du législateur sont de plus en plus fréquentes (une loi tous les deux ou trois ans, en fonction des alternances politiques) et les textes légaux et réglementaires se sont multipliés (au point qu'un Code – le CESEDA – a été créé en 2005).</p> <p>Le cours sera essentiellement orienté sur la dimension contentieuse du droit des étrangers. Le contentieux des étrangers représente en effet une part significative de l'activité des juridictions. De nombreux étudiants issus des formations de M2 en droits de l'homme exercent une activité dans ce secteur (comme avocat, au sein d'ONG ou d'organisation internationales, comme magistrats ou au sein de l'administration). Dans une démarche clinique, il s'agira à partir de dossiers concrets de dégager des stratégies de défense des étrangers et des demandeurs d'asile aussi bien devant les juges administratifs, judiciaires, mais aussi devant le Conseil constitutionnel, la CJUE ou la Cour EDH. L'étude de ces cas contentieux permettra de dégager les traits saillants de la matière et ses principales évolutions »</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	La note est composée à 50% d'une plaidoirie orale sur un dossier (20 minutes) ou d'un rapport d'observation d'audiences d'une juridiction traitant du droit des étrangers ou de tout autre organisme où se pratique le droit des étrangers (30 à 40 pages) et pour 50% d'un cas pratique pouvant prendre la forme de la rédaction d'une requête ou d'un formulaire de requête à partir d'un dossier réel (5 heures).		
Session 2	Un oral de 20 minutes portant sur un thème d'actualité en droit des étrangers tiré au sort (arrêt, article de presse, document institutionnel, etc.).		

M2 – Semestre 2

Séminaires disciplinaires

3JDH0003	Protection constitutionnelle comparée des droits de l'homme	Volume horaire 24h	Mme BOUCOBZA
<p>La protection constitutionnelle des droits de l'homme est étroitement associée, parfois même réduite à la question de la protection par le juge constitutionnel des droits et libertés. Cela était déjà le cas en France avant l'introduction de la QPC, cela est d'autant plus visible depuis que cette procédure a été consacrée dans le droit français. Cette étroite association s'observe également dans d'autres systèmes juridiques. Plus largement, la protection constitutionnelle des droits de l'homme s'appuie dans la plupart des systèmes juridiques contemporains sur la « constitutionnalisation des droits de l'homme » ainsi que sur la participation décisive des juges ordinaires à l'exercice de cette protection. On voudrait à travers une présentation comparative des questions posées par la protection constitutionnelle des droits de l'homme interroger les différents usages (scientifiques, idéologiques) qui peuvent être faits du « droit comparé ». Les premières séances du séminaire seront donc consacrées à des questionnements méthodologiques relatifs à la comparaison juridique dans le champ de la protection constitutionnelle des droits de l'homme. D'autres séances envisageront ensuite la construction historique de la figure du juge constitutionnel ainsi que du juge ordinaire « protecteur des droits et libertés ». En effet, en dépit du discours doctrinal dominant, cette vision de la justice constitutionnelle associée à la protection des droits fondamentaux ne va pas de soi et s'inscrit plutôt dans une tendance récente qui privilégie une certaine conception de la « démocratie par le droit » également associée à l'idée de l'existence « d'un patrimoine constitutionnel commun ». On proposera donc de revenir sur la façon dont s'est progressivement imposée cette représentation dans le droit interne et dans d'autres systèmes juridiques. Des cas d'études particuliers tirés du droit interne, du droit italien, anglais, américain (ou d'autres systèmes en fonction des compétences linguistiques des étudiants) seront mobilisés.</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	Les étudiants devront faire un exposé (avec remise d'une version écrite) et passer un oral en fin de semestre.		
Session 2	Oral		

3JDH0004	Administration et libertés	Volume horaire 24h	Mme DOMENACH
<p>Ce séminaire a pour objet l'étude des pratiques administratives et celle des garanties des administrés. Après une présentation générale des modalités juridiques des relations administration/administrés (2 séances), il s'agira de faire l'analyse de différentes administrations. Le choix se portera d'une part sur les administrations "disciplinaires" telles que l'administration pénitentiaire, la police, la question du contrôle aux frontières extérieures, l'état civil. On verra en particulier la question cruciale du « refus guichet ». Puis, les étudiants pourront interroger le fonctionnement des administrations telles que l'école, le logement, l'emploi...</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	Chacun des étudiants du séminaire devra présenter un exposé sur un des thèmes du séminaire. Une préparation préalable sera organisée 15 jours avant l'exposé avec l'enseignant référent. Les étudiants devront adresser un plan de l'exposé, une bibliographie et des questions. Deux étudiants devront participer à la séance sous la forme de contradicteur ou de débatteur. Puis, les étudiants qui ont fait l'exposé adresseront un rapport écrit à l'ensemble des autres étudiants du séminaire. L'essentiel sera à la fois la participation et la capacité à vérifier les pratiques administratives avec des témoins clés et avec l'aide de l'enseignant.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDH0005	Procès pénal et libertés	Volume horaire 24h	M.SIZAIRE
<p>Le séminaire "procédure pénale et droits de l'homme" se propose d'interroger le rapport qu'entretiennent les règles encadrant l'exercice du pouvoir répressif avec l'Etat de droit. En d'autres termes, il s'agit d'analyser chaque étape du procès pénal (enquête, instruction, jugement, application des peines) pour déterminer si elle concourt, ou non, à garantir le caractère démocratique de l'exercice de la répression. Privilégiant le dialogue à l'enseignement magistral, ce séminaire permet aux étudiants de présenter leurs recherches sur un sujet en lien avec le thème de la séance.</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	L'évaluation repose pour moitié sur l'intervention orale, pour l'autre sur le support écrit de cette intervention.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDI0193	Droit international humanitaire	Volume horaire 24 h	Marina EUDES
<p>Ce séminaire a pour objectif d'acquérir ou de revoir les grands principes et mécanismes du Droit international humanitaire (ci-après DIH) et surtout d'appliquer des notions théoriques à des situations de conflit armé passées ou présentes, ainsi qu'à de nouvelles problématiques apparues sur les champs de bataille. Autrement dit, il s'agit de tester la pertinence mais aussi les limites de cette discipline lors de son application pratique à des questions concrètes pouvant se poser aux décideurs militaires ou autres acteurs présents sur le terrain.</p> <p>Ce séminaire, qui sera noté sur la base du contrôle continu, a aussi pour objectif d'entraîner les étudiants à utiliser des méthodes de travail peu rencontrées avant le Master 2, en particulier la préparation de dossiers documentaires et d'exposés à plusieurs, ainsi que la tenue de débats. Ainsi, dans la plupart des séances, un « exposé-discussion » est présenté de manière dynamique par deux ou trois « exposants » sur l'une des thématiques proposées. L'exposé fait ensuite l'objet d'une critique par des « discutants » préalablement désignés, également en charge de l'encadrement d'une discussion collective. Celle-ci pourra notamment être alimentée par des réflexions issues de la lecture des ouvrages ou films proposés pour chaque séance et qui sont des « points d'entrée » dans les sujets en question.</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	Le contrôle continu comprendra deux notes accordées à chaque étudiant ayant obligatoirement présenté deux exposés s'appuyant sur un dossier écrit et une note supplémentaire composée de sa participation orale en général et de son travail accompli en tant que "discutant" dans une ou deux séances.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDH0006	EUCLID Approches critiques du droit	Volume horaire 12h	Equipe enseignante
<p>Les étudiant-es du module EUCLID (Enseignement Universitaire CLInique du Droit) sont ici invités à un séminaire de lecture et de discussion autour de grands textes et thèmes illustrant divers courants d'analyse théorique critique du droit. Ils sont ainsi familiarisés, notamment, à la critique marxiste ou à la critique féministe du droit ; en complément, ils sont invités à un travail de réflexion critique sur l'effectivité du droit ou les enjeux de procédure dans l'accès au droit. Ce séminaire a vocation à préparer les étudiant-es au module clinique qui constitue le cœur du 2^{ème} semestre du programme EUCLID ».</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	Oral		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

Séminaires thématiques

3JDH0009	Travail et libertés	Volume horaire 24h	M. WOLMARK
L'enseignement se décompose en deux parties. Le droit de l'immigration de travail, envisagé sous l'angle des libertés et droits fondamentaux (droit au travail des étrangers, travail des "sans-papiers", travail illégal) fait l'objet de la première partie de l'enseignement. La seconde partie porte sur la place des droits fondamentaux dans la relation de travail salariée et sur l'application du droit du travail à certaines situations particulières (liberté d'expression, harcèlements, travail en prison, en ESAT...).			
Modalités de contrôle			
Session1	Le contrôle continu est basé sur deux notes. La première dépend de la qualité d'un document de présentation du thème attribué/choisi par l'étudiant.e. La seconde note évalue la prestation orale de l'étudiant.e, lors de la présentation dudit document. Les deux notes permettent d'évaluer les capacités de l'étudiant.e à animer une séance consacrée à un thème relevant de la problématique Travail et libertés.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDH0008	Droit des sexualités	Volume horaire 24h	M. BORRILLO
La libération sexuelle des années 1970 et l'expansion pandémique du VIH depuis la fin des années 1980 ont placé la sexualité au cœur du débat politique et social. Cantonnée dans la sphère de l'intimité et de la vie privée, la sexualité fait irruption dans l'espace public, d'abord grâce à l'action politique du féminisme puis par les revendications du mouvement LGBT. Cependant, la sexualité demeure l'activité humaine la plus difficile à s'affranchir de la morale traditionnelle (et du discours médical) ce qui rend l'analyse juridique particulièrement laborieuse. Ce séminaire a pour objectif l'acquisition d'une méthodologie permettant une lecture juridique des sexualités. Dans ce dessein, l'enseignement est divisé en deux parties : une partie générale consacrée aux questions relatives à la liberté sexuelle (évolution du modèle consensualiste, marge d'appréciation de l'État en matière sexuelle, intervention du droit pour limiter la volonté individuelle, tension entre liberté, égalité et dignité humaine...) et une partie spéciale au sein de laquelle se déclinent les grands principes énoncés dans la première partie en fonction de la <i>summa divisio</i> : sexualité consentie/sexualité subie. Il ne s'agit pas tant d'une étude exhaustive des différentes figures juridiques évoquées mais, à travers celles-ci, d'analyser le rapport du droit à la sexualité comme figure paradigmatique de la libre disposition de soi et de la valeur du consentement. Enfin, nous étudierons les principales conventions internationales relatives aux droits sexuels et reproductifs, le droit d'asile pour les minorités sexuelles et la lutte contre le tourisme sexuel ainsi que la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, notamment.			
Modalités de contrôle			
Session1	Le séminaire est fondé sur l'interaction. Les étudiants interviennent de manière proactive sous la forme d'exposés en groupe (40% de la note) et des controverses organisées par l'enseignant (10%). Outre ce travail collectif, une monographie individuelle - vingt pages environ - sera rendue par chaque étudiant à la fin du semestre (50%).		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDI0192	Droit international pénal	Volume horaire 24h	Mme CHAUMETTE
Ce séminaire vise à l'approfondissement de la thématique des rapports de systèmes, à partir du droit international pénal. Cet approfondissement doit permettre : d'une part, d'assimiler les différentes modalités d'articulation du droit international pénal et des autres branches du droit international de manière à maîtriser leur application conjointe dans les situations concrètes où elle peut se présenter ; d'autre part, d'étudier les rapports entre l'ordre juridique international et l'ordre juridique interne à partir des relations qu'entretiennent les juridictions internationales et internes ; enfin, de s'interroger sur un éventuel dépassement de cette problématique à travers une nouvelle génération de juridictions, les juridictions internationalisées. L'enseignant donnera durant son séminaire/cours toutes indications utiles en termes de bibliographie.			
Modalités de contrôle			
Session1	Écrit de 3h ou oral de 15mn		
Session 2	Oral de 15mn		

3JDH0007	EUCLID Module clinique	Volume horaire 12h	Equipe enseignante
<p>Les étudiant-es du programme EUCLID travaillent en binôme ou trinôme, sous la double supervision d'un-e universitaire et d'un-e praticien-ne, sur un des dossiers soumis à la clinique EUCLID par un partenaire. Ceux-ci sont soit des associations et ONG (Gisti, Sherpa, Choisir la cause des femmes...), soit des institutions (Défenseur des droits, Commission nationale consultative des droits de l'homme...), soit des syndicats (Syndicat de la magistrature...); ils ont soumis une demande spécifique à EUCLID (étude de droit comparé, consultation juridique, réalisation d'un guide pratique, note de préparation de stratégie contentieuse...) qui est traitée par les étudiant-es dans le cadre du module clinique. Le module se termine, chaque année, par une cérémonie officielle de restitution des travaux cliniques qui réunit, à Nanterre, l'ensemble de la promotion, les encadrant-es, les partenaires, et un grand-é témoin.</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	Oral et écrit		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDPY461	Sociologie des organisations internationales	Volume horaire 24h	Mme AKOKA
<p>Ce séminaire propose d'explorer ces structures incontournables de la coopération internationale que sont les organisations internationales à partir de l'étude du cas du Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR). L'action du HCR peut schématiquement être divisée en trois types d'activités selon ses zones géographiques d'implantation. Une activité de lobbying auprès des institutions nationales qui est davantage portée par les structures du HCR situées dans les pays occidentaux, dits du « Nord ». Une activité de type élaboration de normes internationales sur le droit d'asile qui est davantage portée par le siège de l'organisation, situé à Genève en Suisse. Une activité d'assistance humanitaire et de délivrance de statuts de réfugiés davantage portée par les bureaux du HCR situés dans les pays dits du Sud auprès de personnes vivant dans des camps ou dans le tissu urbain. Le séminaire explorera l'activité du HCR dans ces différents types de contextes avec l'objectif de dépasser l'image d'une organisation monolithique, dotée d'une forte intentionnalité et du réfugié comme d'une catégorie homogène. Une attention particulière sera posée sur l'action du HCR en France qui prend en charge deux de ces trois grands types d'activité : lobbying et co-production des statuts de réfugiés. Cette action sera saisie au travers d'une enquête de terrain à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) où en tant que membre de la formation de jugement l'organisation participe à la production de statuts de réfugié dans le cadre d'audiences publiques qu'il s'agira d'observer.</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	<p><u>Une courte synthèse d'un des textes à lire pour chaque séance</u> Il vous est demandé dans le cadre de cette note de synthèse de faire ressortir premier temps la problématique, la méthodologie et les ancrages théoriques sur lesquels s'appuie l'auteur ; puis dans un second temps de résumer très brièvement les grands résultats ou conclusions proposés par l'auteur ; et enfin dans un troisième temps d'ouvrir un espace de dialogue plus personnel et critique sur le texte. La moyenne des notes de toutes les synthèses compte pour 30% de la note finale.</p> <p><u>Un rapport autour d'une enquête collective</u> Il vous est demandé de mener une enquête collective et produire un rapport d'enquête qui mobilise les données issues de vos terrains tout en les contextualisant avec les textes étudiés et les interventions entendues durant les séances. Ce rapport d'enquête compte pour 50% de la note finale.</p> <p><u>Participation</u> La note de participation compte pour 20% de la note finale.</p>		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDPY462	Approches transnationales de la sécurité	Volume horaire 24h	M. BONELLI
<p>Ce séminaire propose aux étudiants d'aborder les questions de sécurité sous l'angle d'une sociologie politique de l'international. Il s'agit d'abord d'en finir avec de fausses oppositions, de celle d'un « international » qui pourrait se penser de indépendamment du « national » (et qui serait redevable d'outils spécifiques d'analyse) à celle d'une étanchéité entre acteurs « publics » et « privés », en passant par celle « gouvernements » / « sociétés civiles ». Ce séminaire adopte donc une approche relationnelle de la sécurité, qui articule l'historicité, les interactions et les interdépendances. Plusieurs dimensions seront privilégiées : la violence politique et les mobilisations institutionnelles qu'elle provoque ; la sécurité comme mode de fabrication de frontières sociales et spatiales dans les métropoles urbaines ; l'émergence du « crime organisé » comme catégorie d'action publique ; l'essor de la surveillance électronique et celui du secteur privé de la sécurité. Ces différents aspects sont autant de jalons pour penser un champ de la sécurité. Ce séminaire est un séminaire de recherche. Il permettra aux étudiants de se familiariser avec une littérature académique (en français et en anglais), mais aussi de produire une note de synthèse. Cet exercice, mobilisant la constitution de dossiers de presse, de chronologies et l'utilisation de mémoires, de biographies, de rapports administratifs ou parlementaires s'avèrera utile quelle que soit l'orientation postérieure des étudiants.</p>			
Modalités de contrôle			
Session1	Une note de synthèse, qui sera présentée à l'oral et rendue à l'écrit représente 50% de la note finale. Les 50% restants seront constitués par un oral en fin de semestre, portant sur l'un des sujets du séminaire.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDH0011	Racismes et antiracismes	Volume horaire 24h	M. HAJJAT
<p>Le séminaire "Racismes et antiracismes" introduit les étudiant.e.s aux plus récentes avancées des sciences sociales sur ce thème de recherche. En 2018-2019, il traitera de la lutte contre le racisme au travers de la politique pénale en France et à l'étranger, en focalisant l'attention sur plusieurs questions: les origines de la législation pénale antiraciste, le recours ou non aux autorités par les victimes de racisme, le traitement policier des plaintes pour infractions racistes, la qualification juridique des infractions "à raison de la race, la religion, l'ethnie ou la nation", le traitement judiciaire du parquet et des juges, l'action juridique des organisations antiracistes, etc.</p>			

Séminaire de recherche

3JDH0013	Lutte contre les discriminations	Volume horaire 12h	Mme GRÜNDLER Equipe enseignante
Dans ce séminaire plusieurs enseignants chercheurs interviendront pour rendre compte et discuter des résultats d'une récente recherche menée par de nombreux chercheurs de la FIND (dont des membres du CREDOF) de l'UFR de Droit et science politique, financée par le Défenseur des droits et le GIP Justice, portant sur l'effectivité de la lutte contre les discriminations.			
Modalités de contrôle			
Session1	A l'issue du séminaire, il est demandé aux étudiant-es de rédiger une courte note de synthèse critique sur les apports de ce séminaire tant sur le fond qu'en terme de méthodologie de la recherche.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDH0014	Droit et genre	Volume horaire 12h	Mme HENNETTE-VAUCHEZ Equipe enseignante
Le séminaire de recherche Genre et droit a été pensé comme une introduction à la réflexion théorique et pratique sur les rapports entre Genre et Droit. Dans la poursuite du travail de recherche mené dans le cadre de l'équipe CREDOF de l'UMR 7074 Centre de théorie et analyse du droit (programme ANR REGINE, Recherches et Etudes sur le genre et les inégalités dans les normes en Europe), le séminaire aborde chaque année, au fil de quatre séances menées par des chercheurs spécialistes de chaque question, certains des aspects principaux de la thématique : des questions d'épistémologie, de droit de la famille, de droit international des droits de l'homme, de droit pénal, de droit de l'état civil...			
Modalités de contrôle			
Session1	A l'issue du séminaire, il est demandé aux étudiant-es de rédiger une courte note de synthèse critique sur les apports de ce séminaire tant sur le fond qu'en terme de méthodologie de la recherche.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDH0015	Mémoire		
Modalités de contrôle			
Session1	Le mémoire de recherche réalisé sous la direction d'un enseignant-chercheur du Master 2 sera suivi d'une soutenance devant un jury constitué de deux enseignants-chercheurs dont le directeur de mémoire.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

3JDH0016	Stage		
Pour toute information sur les stages intégrés dans votre cursus, veuillez vous référer au site RéseauPro : https://reseau.pro.parisnanterre.fr/			
Modalités de contrôle			
Session1	A l'issue du stage, l'étudiant doit réaliser un mémoire de stage qui fera l'objet d'une évaluation à l'issue d'une soutenance.		
Session 2	Epreuve écrite ou épreuve orale		

MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME

Modules transversaux

Le descriptif et les modalités de contrôle des modules transversaux de l'établissement proposés dans votre formation sont accessibles sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Ces modules concernent :

- Les EC de Pré-professionalisation
- Les modules « Grands Repères » pour l'ensemble des L1
- Les modules établissement (Parcours Personnalisés Établissement) de L2 et L3

Langues vivantes

L'offre de cours en Langues vivantes pour non-spécialistes (LANSAD) est disponible sur le site :

<http://crl.parisnanterre.fr/>

Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Olympia COQ-VEYSSI

ocoqveys@parisnanterre.fr

Bâtiment Simone Veil – Bureau 139 bis

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Pour la formation continue :

Service de la Formation continue

Bâtiment M

- **Durée du stage : 3 mois minimum**
- **Date du début du stage : à partir de mars**
- **Important : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury**

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant·e·s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

o **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33
Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

o **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 - Courriel : <mailto:handicap.caciop@parisnanterre.fr>*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, injektive). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élèves de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.